

Le 26 octobre 1711 - transport d'une somme d'argent; par Mathurin Hot, Antoine Girard, maître taillandier, de la ville de Québec au nom et comme tuteur de Pierre Hot, Thomas Blondeau, de St Charles de Charlebourg, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de dfunts Marie Hot et Jean-Baptiste Blondeau, Jean-Baptiste Vanier, veuf de Marie Hot, de St-Joseph de Beauport, au nom et comme tuteur de ses enfants, Jean Roy, époux actuel de Anne Hot, de St-Joseph paroisse St-Charles de Charlebourg et Pierre Martineau, époux actuel de Marguerite Hot, de St-Bernard, paroisse de Charlebourg, à Pierre Duroy, marchand boucher, de la ville de Québec  
Notaire: Florent La Cetièrre (Québec)

26<sup>e</sup> de  
1705

La Lettre  
Collé Saint. Feys  
203

Pardevaqui L'oulaire royal de la province  
 Compté l'usage de qu'on se passe par résidu de l'ancien  
 Les hor et orion s'bas nommes furent presens mathurin  
 hor, autome girard, au nom de l'homme l'ancien  
 de puis hor thomas blondin au nom de l'homme  
 de puis de son mariage hor sus de son premier  
 mariage avec deffuncte Jean bedise Blondin  
 Jean baptiste vanier au nom de l'homme de puis  
 de son mariage avec deffuncte hor Jean roy bachelier de St Joseph  
 comme ayant épouse avec deffuncte l'epierre  
 martheau comme ayant épouse marguerite  
 hor Anne Riviere pour Chacun un  
 cinquante dans la succession de deffuncte  
 Louis hor Lesquels ont Compté avec  
 deffuncte Larian au nom de l'homme de puis  
 testamentaire du deffuncte Louis Louis hor  
 de luy ont personnellement payé sous  
 les articles aluy dus qui sont vingt  
 sols pour les frais d'une procuration  
 que le deffuncte luy avoit faite du sept.  
 Mars 1704 passée par me Louis Chambely  
 luy luyres pour l'execution de l'acte  
 deffuncte pour son luyres dix  
 sept sols de l'ancien g'ancien foamy, quarante

lots p<sup>r</sup> le baril, quil apaye pour leg  
alhosue dieu vingt livres pour moie  
de leg aux n<sup>rs</sup> p<sup>rs</sup> recob<sup>ts</sup> vingt livres  
pour leg ala Congregation vingt livres  
pour leg alhospital general dix  
livres, Cinq livres auy legue par  
de g<sup>r</sup> feu par le tout montant ala  
somme de cent quatre vingt quatre  
livres dix sept sols par quoy asse  
deduit la somme de quatrevingt cinq  
livres sixe par le D<sup>ns</sup> Norian de  
marshwing par reste cent quatre  
vingt livres dix sept sols dus au  
Norian que les d<sup>ns</sup> heritiers buyent  
prescrairement payez au moyne  
de l'ardes apres Coues quil a prise la  
reue la somme courante lesfont  
les d<sup>ns</sup> partie respectivement quitter  
les uns bevers les autres le D<sup>ns</sup> Norian  
deduct Compt<sup>e</sup> fid<sup>el</sup> sur mentione

